



**COMITÉ SYNDICAL**

**RÉUNION DU 20 MAI 2015**

**Date de la convocation : 4 mai 2015**

**Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT**

**Présents :**

Mr Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Philippe COURBE (Titulaire), Monsieur André MATHIA (Titulaire), Monsieur Hervé GAYRARD (Titulaire), Monsieur Jean Louis d'ANGLADE (Suppléant), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Serge BAUDY (Suppléant), Monsieur Gérald GOUTANIER (Titulaire), Monsieur François DAURAT (Titulaire), Monsieur Francis DUSSILLOLS (Suppléant), Monsieur Nicolas TARBES (Titulaire), Monsieur Ludovic MANSUY (Titulaire), Monsieur Bernard LAVIE COMBOT (Suppléant), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Patrick BAUDIN (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Philippe BLAIN (Suppléant), Monsieur Alain DIDIER (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Pierre Emmanuel MARTINEZ (Suppléant), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire), Monsieur Dominique FEDIEU (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Madame Carole VEILLARD (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°20150520-012  
AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2014 - BUDGET PRINCIPAL**

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

**DÉLIBÉRATION N°20150520-012**  
**AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2014 - BUDGET PRINCIPAL**

**VU** l'article L5721-4 et les dispositions des chapitres II et VII du titre unique du livre VI de la première partie relatives au contrôle budgétaire et aux comptes publics du Code Général des Collectivités Territoriales.

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M 14,

**CONSIDÉRANT** la délibération du Comité Syndical en date du 5 février 2015 relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 au Budget Primitif 2015 :

- excédent de fonctionnement (article 002 R) : 510 667,89 euros
- excédent d'investissement (article 001 R) : 29 618,82 euros
- excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068 R) : 60 426,35 euros

**CONSIDÉRANT** le vote du Compte Administratif 2014 en date du 20 mai 2015 :

- dont la section de fonctionnement fait apparaître un excédent cumulé de clôture de 571 094,24 euros
- dont la section d'investissement fait apparaître un excédent d'investissement de 29 618,82 euros (hors restes à réaliser)
- que les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 60 426,35 euros

**CONSIDÉRANT** que les résultats 2014 ont été correctement estimés lors de la reprise anticipée et qu'il convient de procéder à l'affectation définitive des résultats.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir confirmer l'affectation comme suit :
  - excédent de fonctionnement (article 002 R) : 510 667,89 euros
  - excédent d'investissement (article 001 R) : 29 618,82 euros
  - excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068 R) : 60 426,35 euros

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 20 mai 2015

Pour expédition conforme,

Monsieur le Président

Pierre DUCOUT

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)